



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R28-2020-52

PUBLIÉ LE 24 AVRIL 2020

Sommaire

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-04-07-007 - RENOUELEMENT TACITE

D'AUTORISATION D'ACTIVITE DE SOINS au profit de la Polyclinique de
Deauville (1 page)

Page 3

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

R28-2020-04-21-001 - Arrêté portant désignation des personnes qualifiées et composition
de la commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie
associative (F.D.V.A) (3 pages)

Page 5

préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2020-04-17-001 - Arrêté n° SGAR/20-027 portant composition nominative du
Conseil Académique de l'Éducation Nationale de l'Académie de Normandie (périmètre de
Rouen) - Formation plénière (6 pages)

Page 9

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-04-07-007

RENOUVELLEMENT TACITE D'AUTORISATION
D'ACTIVITE DE SOINS au profit de la Polyclinique de
Deauville

*RENOUVELLEMENT TACITE D'AUTORISATION
D'ACTIVITE DE SOINS au profit de la Polyclinique de Deauville*

RENOUVELLEMENT TACITE D'AUTORISATION POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE DE SOINS

Par application des dispositions de l'article L 6122-10 du code de la santé publique, l'autorisation renouvelée le 22 juillet 2015 avec effet au 22 juillet 2016 pour une durée de 5 ans, au profit **de la Polyclinique de Deauville**, pour l'exercice de l'activité de soins de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, est tacitement renouvelée en date du 22 juillet 2020. Ce renouvellement prendra effet à compter du 22 juillet 2021 pour une durée de sept ans, soit jusqu'au 21 juillet 2028.

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des
sports et de la cohésion sociale

R28-2020-04-21-001

Arrêté portant désignation des personnes qualifiées et
composition de la commission régionale consultative du
fonds pour le développement de la vie associative
(F.D.V.A)

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

Pôle modernisation et moyens
Mission Coordination générale, stratégie immobilière
et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Dominique LEVEQUE
Tél. 02 32 76 51 42
Courriel : dominique.leveque@normandie.gouv.fr

ARRÊTÉ

**portant désignation des personnes qualifiées et composition de la commission régionale consultative
du fonds pour le développement de la vie associative (F.D.V.A.)**

**Le Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'Ordre de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- VU** le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R133-3 et R133-10 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif, notamment son article 3,
- VU** l'article 5 du décret n° 2011-2121 du 30 décembre 2011 relatif au fonds pour le développement de la vie associative ;
- VU** le décret n° 2018-460 du 8 juin 2018 relatif au fonds pour le développement de la vie associative, notamment son article 6 ;
- VU** le décret du Président de la République du 01 avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, Monsieur Pierre André DURAND ;
- VU** l'arrêté du 1er janvier 2016 portant nomination dans l'emploi de directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie de Madame Sylvie MOUYON-PORTE ;
- VU** l'arrêté du 27 juin 2018 portant désignation des personnes qualifiées et composition de la commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative ;

ARRÊTE

Art. 1 – La commission régionale consultative du fonds de développement de la vie associative est présidée par le Préfet de la région Normandie ou son représentant. Elle est co-présidée par le représentant du Conseil régional lorsque la région engage une action complémentaire de celle de l'État prévue par l'article 3 du décret n°2018-460 du 8 juin 2018 relatif aux fonds pour le développement de la vie associative.

Art. 2 - Sont désignés membres de la commission régionale consultative du fonds de développement de la vie associative au titre du collège des personnalités qualifiées, pour une durée de cinq ans à compter de la signature du présent arrêté :

Sur proposition du membre régional du mouvement associatif :

- Mme Belgin LEGUEDE, membre du collège départemental consultatif de la commission régionale consultative du fonds de développement de la vie associative du département du Calvados ;
- M. Philippe BORDIER membre du collège départemental consultatif de la commission régionale consultative du fonds de développement de la vie associative du département de l'Eure ;
- Mme Anne HÉBERT, membre du collège départemental consultatif de la commission régionale consultative du fonds de développement de la vie associative du département de la Manche ;
- M. Albert LE MONNIER, membre du collège départemental consultatif de la commission régionale consultative du fonds de développement de la vie associative du département de l'Orne ;
- M. Philippe THILLAY, membre du collège départemental consultatif de la commission régionale consultative du fonds de développement de la vie associative du département de la Seine-Maritime.

Sur proposition du Préfet de la région Normandie :

- M. Grégory AUTIER ;
- M. Rodolphe JOIGNE ;
- M. Pascal KLEFFERT ;
- M. Olivier PICQUE ;
- M. Stéphane VARIN.

Art. 3 - Composent le collège des chefs de services déconcentrés de l'État de la commission régionale consultative du fonds de développement de la vie associative :

- La directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie, ou son représentant ;
- Le directeur départemental de la cohésion sociale du Calvados, ou son représentant ;
- Le directeur départemental de la cohésion sociale de l'Eure, ou son représentant ;
- La directrice départementale de la cohésion sociale de la Manche, ou son représentant ;
- Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Orne, ou son représentant ;
- Le directeur départemental délégué de la cohésion sociale de Seine-Maritime, ou son représentant ;
- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ou son représentant ;
- La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, ou son représentant ;
- Le directeur régional des affaires culturelles, ou son représentant ;
- La directrice régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi, ou son représentant ;
- Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de l'une des deux délégations territoriales normandes, ou son représentant ;
- La rectrice de la région académique Normandie, ou son représentant.

Art. 4 - Composent le collège des représentants des collectivités territoriales de la commission régionale consultative du fonds de développement de la vie associative :

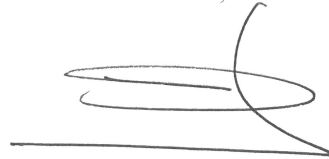
- Le représentant du Conseil régional, désigné en application des articles L.4132-21 et L.4231-5 du code général des collectivités territoriales ;
- Un représentant du Conseil départemental du Calvados ;
- Un représentant du Conseil départemental de l'Eure ;
- Un représentant du Conseil départemental de la Manche ;
- Un représentant du Conseil départemental de l'Orne ;
- Un représentant du Conseil départemental de Seine-Maritime ;

Art. 5 - L'arrêté du 27 juin 2018 portant désignation des personnes qualifiées et composition de la commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative est abrogé.

Art. 6 - le Secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Rouen, le **21 AVR. 2020**

Le Préfet,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Pierre-André DURAND

préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2020-04-17-001

Arrêté n° SGAR/20-027 portant composition nominative
du Conseil Académique de l'Éducation Nationale de
l'Académie de Normandie (périmètre de Rouen) -

*Arrêté n° SGAR/20-027 portant composition nominative du Conseil Académique de l'Éducation
Nationale de l'Académie de Normandie (périmètre de Rouen) - Formation plénière*

Formation plénière



PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

Pôle modernisation et moyens
Mission Coordination générale, stratégie immobilière
et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Kamel MOUSSAOUI
Tél. 02 32 76 51 67
Mél. kamel.moussaoui@normandie.gouv.fr

**Arrêté n° SGAR/20-027
portant composition nominative du Conseil Académique de l'Éducation Nationale de l'Académie de
Normandie (Périmètre de Rouen) – Formation plénière**

**Le Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'Ordre de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.234-1 à L.234-8 et R.234-1 à R.234-15;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, modifiée ;
- Vu la loi n°85-97 du 25 janvier 1985 modifiant et complétant la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'État et les collectivités territoriales ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté du 17 septembre 2013 portant composition du Conseil Académique de l'Éducation Nationale modifié par l'arrêté SGAR/19-141 du 26 novembre 2019 ;
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime – Monsieur Pierre-André DURAND ;
- Vu le décret du 6 janvier 2020 portant nomination de la rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie - Mme GAVINI-CHEVET (Christine) ;

Préfecture de la région Normandie - 7, place de la Madeleine - 76036 ROUEN CEDEX
Standard: 02 32 76 50 00 – Courriel: prefecture@seine-maritime.gouv.fr
Site Internet : <http://www.normandie.gouv.fr>

ARRETE

Article 1er — Les personnalités du conseil plénier réparties en trois collèges, membres du Conseil Académique de l'Éducation Nationale sont :

MEMBRES DE DROIT

- le préfet de la région Normandie, ou son représentant
- le président du Conseil régional, ou son représentant
- la rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie
- la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, ou son représentant
- le directeur interrégional de la mer Manche Est-Mer du Nord, ou son représentant

I - COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION, DES DÉPARTEMENTS ET DES COMMUNES

1.1 Conseillers régionaux

Titulaires	Suppléants
M. Rodolphe THOMAS	Mme Claire ROUSSEAU
Mme Anne-Laure MARTEAU	Mme Marie-Noëlle CHEVALIER
M. Marc MILLET	Mme Nathalie LAMARRE
M. Bertrand DENIAUD	M. Pascal MARIE
M. David MARGUERITTE	M. Jean-Manuel COUSIN
M. Pascal HOUBRON	M. Serge TOUGARD
Mme Céline BRULIN	M. Guillaume PENNELLE
Mme Oumou NIANG-FOUQUET	Mme Valérie GARRAUD

1.2 Conseillers départementaux

Eure

Titulaires	Suppléants
Mme Diane LESEIGNEUR	M. Xavier HUBERT
M. Jean-Paul LEGENDRE	Mme Cécile CARON
M. Benoît GATINET	Mme Chantal LE GALL
Mme Martine SAINT-LAURENT	Mme Catherine DELALANDE

Seine-Maritime

Titulaires	Suppléants
Mme Catherine FLAVIGNY	M. Jean-Christophe LEMAIRE
Mme Florence THIBAudeau RAINOT	Mme Marine CARON
M. Nicolas BERTRAND	Mme Yvette LORAND PASQUIER
Mme Florence DURANDE	M. Jean-Louis ROUSSELIN

Préfecture de la région Normandie - 7, place de la Madeleine - 76036 ROUEN CEDEX
Standard: 02 32 76 50 00 – Courriel: prefecture@seine-maritime.gouv.fr
Site Internet : <http://www.normandie.gouv.fr>

1.3 Maires ou conseillers municipaux

Eure

Titulaires	Suppléants
Mme Danielle JEANNE	Mme Claire CARRERE-GODEBOUT
Mme Véronique HERVIEUX	Mme Valérie RANO
M. Jean LEGRIX	Mme Guillemette NOS
M. Bernard LE DILAVREC	NON POURVU

Seine-Maritime

Titulaires	Suppléants
Mme Martine VIALA	M. Jean-Marc PUJOL
M. Yvon PESQUET	Mme Catherine HOUX
M. Michel HUET	M. Gilbert LECHEVRE
M. Franck MEYER	M. Georges COURRAEY

II - COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS TITULAIRES DE L'ÉTAT

2.1. - Personnels des services administratifs scolaires et de formation du premier et second degré

Fédération Syndicale Unitaire (FSU)

Titulaires	Suppléants
M. François BERTAUX	M. Stéphane FOURRIER
Mme Claire GUEVILLE	Mme Catherine MEZAAD
M. Eric PUREN	M. Stéphane GASC
M. Eric JOUFRET	Mme Pascale LAVIEUVILE
M. Jérôme DUBOIS	Mme Muriel BILLAUX
M. Yvon MAGNIER	Mme Florence FLEURY

Union Nationale de Syndicats Autonomes (UNSA) EDUCATION

Titulaires	Suppléants
M. Thierry PATINEAUX	M. Valentin LOCOGE
M. Alain SANCHEZ	M. Stéphane DEPIERRE
M. Stéphane VILLEDIEU-BEAU	M. Philippe BLIN
M. Adrien MONCOMBLE	Mme Ghislaine MESNIL

Préfecture de la région Normandie - 7, place de la Madeleine - 76036 ROUEN CEDEX
Standard: 02 32 76 50 00 – Courriel: prefecture@seine-maritime.gouv.fr
Site Internet : <http://www.normandie.gouv.fr>

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Marc PREEL	M. Tewfik AMRAOUI
M. Stéphane MENDEZ	M. Sébastien PASADOVIC

Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaire	Suppléant
M. Laurent LOR	M. Dominique LEOST

Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale et de la Recherche Publique (SGEN) – CFDT

Titulaire	Suppléant
M. David POUTEAU	M. Pascal BOSSUYT

Union Syndicale Solidaires, Unitaires, Démocratiques (SUD) – EDUCATION

Titulaire	Suppléant
M. Arnaud ANQUETIL	Mme Virginie ERINION

2.2. Personnels des établissements publics d'enseignement supérieur

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Paul HENRY (UNSA)	M. Jean-Michel BOCKET (UNSA)
Mme Raphaëlle KRUMMECH (FSU)	M. Pascal CARON (FSU)
M. Pierre Emmanuel BERCHE (FSU)	NON POURVU
M. Stéphane LELEU (FSU/UNSA)	NON POURVU

2.3. Présidents d'université et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur

Titulaires	Suppléants
M. Mourad BOUKHALFA (INSA)	Mme Stéphanie VANDER-EECKEN (INSA)
M. Pascal REGHEM (Univ. Le Havre)	Mme Corine RENAULT (Univ. Le Havre)
M. Joël ALEXANDRE (Univ. Rouen)	Mme Anne-Lise WORMS (Univ. Rouen)

2.4. Personnels des établissements d'enseignement et de formation agricole siégeant au comité régional de l'enseignement agricole

Titulaires	Suppléants
M. Franck-Olivier PAUVERT (SNETAP-FSU)	Mme Sophie MONDOU (SNETAP-FSU)
Mme Karine PILON (SGEN-CFDT)	Mme Sylvie BOULAY (SGEN-CFDT)

III - COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS

3.1. Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Titulaire	Suppléant
M. Christophe LEROY	NON POURVU

3.2. Parents d'élèves

Titulaires	Suppléants
M. Gil COTTENET (PEEP)	Mme Christiane MARAIS (PEEP)
M. Philippe HALLARD (FCPE Enseig. Agric.)	NON POURVU
M. Philippe PAIN (FCPE)	M. François VATINE (FCPE)
Mme Élisabeth LECHEVALLIER	Mme Audrey DUVAL (FCPE)
Mme Agnès DESANGES (FCPE)	Mme Virginie SERGENT (FCPE)
M. Alain LEFEBVRE (FCPE)	M. José MARCHANDISE (FCPE)
M. Thomas AUBERT (FCPE)	M. Denis SUIRE (FCPE)
Mme Catherine LARDILLEUX (FCPE)	Mme Leila SEGHIR (FCPE)

3.3. Étudiants

Titulaires	Suppléants
M. Pierre DE BEAUPUIS (FEDER)	NON POURVU
M. Nicholas ISVELIN (UNEF)	M. Antoine TREDEZ (UNEF)
M. Rémi COMMIN (UNEF)	M. Billal FERATHIA (UNEF)

3.4. Organisations syndicales de salariés

Titulaires	Suppléants
M. David QUERRET (CGT)	M. Eric JOUEN (CGT)
M. Eric PENENT (CGT)	M. Guy WURKER (CGT)
M. Fabrice BERTHOU (CGT)	Mme Maryse ZUIANI (CGT)
M. Stéphane GODEFROY (CGT)	Mme Pascale GUILLAS (CGT)
Monsieur Patrick REAL (FO)	Mme Valérie MARTIAL-MORVAN (FO)
Mme Patricia JOUANNEAU (CFDT)	Mme Marie-Odile CASSAR (CFDT)

3. 5. Organisations syndicales d'employeurs

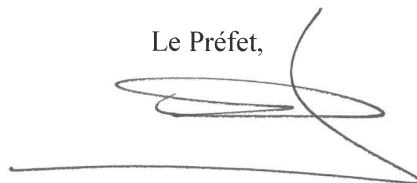
Titulaires	Suppléants
M. Jean-Michel GODET (UDES)	Mme Corinne DUFLOS (UDES)
M. Gérard DUCHEMIN (CPME)	NON POURVU
M. Maurice HEURTEVENT (MEDEF)	M. François VANZETII (MEDEF)
M. Nicolas LANQUEST (FNSEA)	M. Grégoire PETIT (FNSEA)
M. Nicolas GOUIN (U2P)	M. Gwenaël DUPUIS (U2P)

Article 2 – Le présent arrêté abroge le précédent arrêté susvisé.

Article 3 – Le secrétaire général pour les affaires régionales et la rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil régional des actes administratifs de l'État en Normandie.

Fait à Rouen, le **17 AVR. 2020**

Le Préfet,



Pierre-André DURAND